



PALMARÈS

DE L'ARCHITECTURE
& DE L'AMÉNAGEMENT

2014

Lot-et-Garonne

caue 47

FINALISTES

ESPACE PUBLIC



TRAVERSÉE DU BOURG / VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Villefranche-du-Queyran

Maîtrise d'œuvre : MONTHUS – DEMEURS – TROUILLOT
(paysagiste) (géomètre / BETURD)

Année (livraison) : septembre 2014

Villefranche-du-Queyran est une bastide dotée d'un patrimoine architectural et paysager intéressant. L'aménagement de la traversée du bourg a consisté à traiter les différentes entrées, la rue principale et les parvis des édifices publics et culturels. Les trottoirs ont été agrandis et aménagés en continuité de la route. Pour assurer la circulation sécurisée des piétons, le projet a nécessité de dévier une route départementale à l'extérieur de la bastide. La traversée du village s'effectue désormais en sens unique.



HALLE ET ESPACES PUBLICS / ESTILLAC

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Estillac

Maîtrise d'œuvre : Vincent DEFOS DU RAU (architecte)

Année (livraison) : phase 1 mars 2014 / phase 2 programmée
de septembre 2014 à juin 2015

La halle en béton, bois et métal, recouverte de tuiles, est placée au cœur du futur centre bourg. Implantée en retrait de l'allée d'un jardin public existant, elle délimite par sa forme allongée deux espaces : une place minérale au nord, et un parking végétalisé au sud. Elle abrite un marché hebdomadaire de producteurs locaux. Bâtiment émergeant, aux piles robustes et massives, il est visible depuis les alentours. La construction de la halle s'inscrit dans un projet plus global, une esplanade et un parc aménagé sont en cours d'étude.



BERGES DE GARONNE / AGEN

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Agen

Maîtrise d'œuvre : A-traits – Michel CORAJOU (paysagiste)

Année (livraison) : séquence I juillet 2013

L'espace à aménager est une bande de prairie large bordée d'un côté par un talus herbeux soutenant la route et de l'autre côté par la ripisylve de la berge de Garonne. Située en entrée de ville, en milieu péri-urbain, à proximité des zones d'activités, l'intervention s'est attachée à traiter les accès au site et à redonner une visibilité au fleuve. Des plantations sur le talus ont permis d'atténuer la présence de la route. Une allée à usage mixte (piétons et vélos) a été aménagée. Afin d'opérer la reconquête du fleuve, des pontons couverts s'avancent sur la berge, ont été installés.

Cet aménagement s'inscrivant dans un projet d'ensemble non achevé, le jury a invité les maîtres d'œuvre à le présenter lors de la prochaine édition du palmarès.